

Module 1



Comment promouvoir des interactions adaptées aux enfants

Le module en bref

Aperçu

Le personnel de la police des Nations Unies n'est pas mandaté pour intervenir directement auprès des enfants. Il joue toutefois un rôle essentiel en guidant la police de l'État hôte et en la formant aux techniques adaptées aux enfants dans ses interactions avec eux. Il importe que les membres de la police des Nations Unies soient bien au fait des orientations et de l'approche adoptées par l'ONU en matière d'interaction et de communication avec les enfants, car celles-ci les éclaireront sur le rôle de conseil et d'encadrement qu'ils devront jouer auprès de la police de l'État hôte.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de ce module, les apprenant(e)s seront en mesure de démontrer comment :

- Adapter leur langage aux enfants
- Adapter leur attitude et leur approche physique aux enfants
- S'adapter à la situation individuelle de chaque enfant
- Aider la police de l'État hôte dans ses entretiens avec des enfants

Plan du module

Durée : 365 minutes (6 heures et 5 minutes)

Évaluation : 15 minutes

Le module	
Introduction	Diapositives 0 à 3
Comment adapter votre langage aux enfants	Diapositives 4 à 11
Comment adapter votre attitude et votre approche physique aux enfants	Diapositives 12 à 20
Comment vous adapter à la situation individuelle de chaque enfant	Diapositives 21 à 35
Comment aider la police de l'État hôte dans ses entretiens avec des enfants	Diapositives 36 à 38
Activités d'apprentissage	
Activité d'apprentissage 1.1	Page 5
Activité d'apprentissage 1.2	Page 12
Activité d'apprentissage 1.3	Page 23
Activité d'apprentissage 1.4	Page 37
Informations complémentaires	Page 43 + Dossier séparé
Évaluation de l'apprentissage	
Évaluation de l'apprentissage	Page 43
Évaluation	Dossier séparé

Le module



Les instructeur(trice)s doivent décider des activités qui seront utilisées et selon quelle combinaison, celle-ci pouvant faire passer la durée de l'enseignement du module de 4 à 6 heures.

Il est essentiel d'aborder tous les objectifs d'apprentissage de chacun des quatre segments, autrement les participant(e)s ne pourront réussir ce module si les objectifs ne sont couverts qu'en partie. Par exemple, la partie sur le langage et l'attitude constitue une séquence et, en ce sens, les instructeur(trice)s doivent traiter les études de cas, les messages clés et les compétences dans chaque segment pour que les apprenant(e)s puissent passer à l'étape suivante et atteindre l'objectif général du module.

Si ce module se concentre sur les techniques nécessaires pour pouvoir adapter la façon de s'y prendre avec les enfants lors d'interactions policières, il est cependant essentiel de bien faire comprendre aux participant(e)s que leur rôle en tant que membres de la police des Nations Unies dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies consiste à encadrer la police de l'État hôte et à la conseiller sur ces techniques, non à mener eux-mêmes des entretiens ou à communiquer directement avec les personnes concernées, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

Les techniques d'entretien adaptées aux enfants font l'objet d'un programme de formation spécialisée qui ne sera pas abordé dans le cadre du présent module. Il faut bien comprendre que le cours n'a pas pour but de fournir des connaissances et des compétences pour mener des entretiens adaptés aux enfants. Une expertise appropriée étant nécessaire, la police des Nations Unies peut aider en ce sens en partageant les normes et les pratiques pertinentes à cet égard afin de contribuer à améliorer la façon dont la police de l'État hôte mène ces entretiens. Il importe donc d'établir une collaboration et une coordination avec les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance afin de s'assurer que la formation avancée sur le renforcement des capacités est dispensée par du personnel qualifié. Les instructeur(trice)s auront peut-être besoin de discuter de ce point avec les participant(e)s afin de le clarifier.

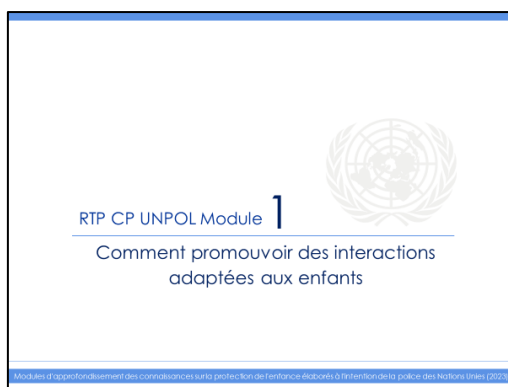
Dans le module, il est suggéré aux instructeur(trice)s de sélectionner autant d'activités d'apprentissage que nécessaire pour renforcer les compétences et la compréhension des participant(e)s afin de les aider à remplir leurs mandats et obligations en matière de promotion des interactions adaptées aux enfants. Le module ne traitera pas des techniques de conseil, les participant(e)s ayant fort probablement acquis ces compétences ailleurs.

Démarrage du module

Présentez les éléments suivants (projetez les diapositives 0 à 3) :

- Titre et sujet de la leçon
- But
- Objectifs d'apprentissage
- Aperçu de la leçon

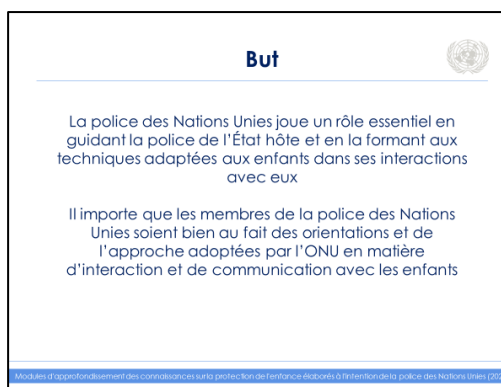
Diapositives 0 à 3 :



RTP CP UNPOL Module 1

Comment promouvoir des interactions adaptées aux enfants

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

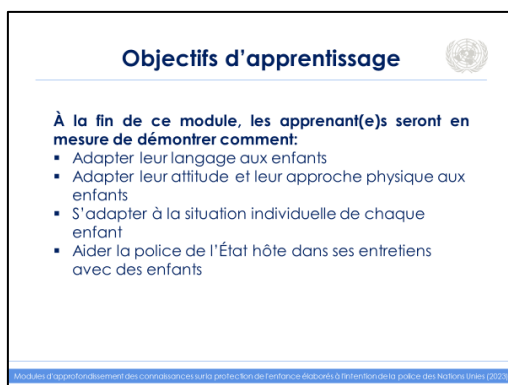


But

La police des Nations Unies joue un rôle essentiel en guidant la police de l'État hôte et en la formant aux techniques adaptées aux enfants dans ses interactions avec eux

Il importe que les membres de la police des Nations Unies soient bien au fait des orientations et de l'approche adoptées par l'ONU en matière d'interaction et de communication avec les enfants

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

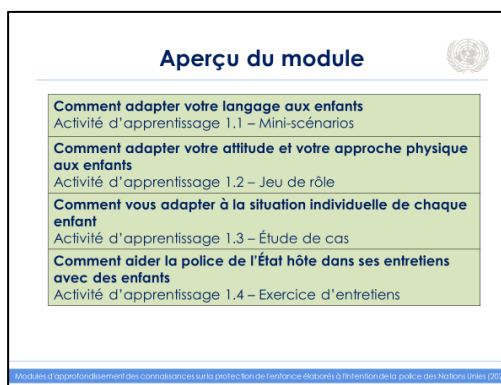


Objectifs d'apprentissage

À la fin de ce module, les apprenant(e)s seront en mesure de démontrer comment:

- Adapter leur langage aux enfants
- Adapter leur attitude et leur approche physique aux enfants
- S'adapter à la situation individuelle de chaque enfant
- Aider la police de l'État hôte dans ses entretiens avec des enfants

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)



Aperçu du module

Comment adapter votre langage aux enfants
Activité d'apprentissage 1.1 – Mini-scénarios

Comment adapter votre attitude et votre approche physique aux enfants
Activité d'apprentissage 1.2 – Jeu de rôle

Comment vous adapter à la situation individuelle de chaque enfant
Activité d'apprentissage 1.3 – Étude de cas

Comment aider la police de l'État hôte dans ses entretiens avec des enfants
Activité d'apprentissage 1.4 – Exercice d'entretiens

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Activité d'apprentissage 1.1

Comment adapter votre langage aux enfants



La police de l'État hôte doit interagir avec des enfants dans de nombreuses situations. Dans le présent segment, les instructeur(trice)s aideront les membres du personnel de la police des Nations Unies à comprendre le langage adapté aux enfants et à l'appliquer dans leurs communications avec eux.

NOTE aux instructeur(trice)s : les activités d'apprentissage 1.1 et 1.2 vont de pair.

DURÉE : 75 minutes

- Introduction de l'activité et instructions : 5 minutes
- Travail de groupe : 15 minutes
- Plénière : 15 minutes
- Travail de groupe : 10 minutes
- Plénière : 10 minutes
- Travail de groupe : 15 minutes
- Questions et messages clés : 5 minutes

Diapositive 4 : Activité d'apprentissage 1.1 – Instructions

Activité d'apprentissage 1.1

Instructions

Quatre situations différentes mettent en scène des interactions entre la police de l'État hôte et un enfant

- Discutez du scénario dans votre groupe (5 minutes)
- Rédigez mot à mot le dialogue issu de cette interaction (10 minutes)
- Présentez vos idées en plénière

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

INSTRUCTIONS :

- Les diapositives 5 à 6 contiennent quatre situations correspondant à quatre domaines d'intervention différents. Les instructeur(trice)s sont encouragés à utiliser autant d'études de cas que possible, chacune donnant un aperçu différent de la réalité des enfants en temps de conflit armé.

- Divisez les participant(e)s en quatre groupes (ou en huit groupes si le nombre de participant(e)s est élevé – deux groupes peuvent travailler séparément sur une situation) et assignez à chaque groupe l'une des quatre situations.
- Demandez aux participant(e)s de transcrire textuellement ce que le policier ou la policière de la police de l'État hôte dira à l'enfant dans la situation particulière qui leur est présentée. Il convient de souligner que l'intervention de la police de l'État hôte est le premier contact qu'aura l'enfant avec un professionnel après l'incident, ce qui signifie que la communication devrait permettre de lui expliquer la situation et les prochaines étapes. Les participant(e)s sont invités à choisir avec soin les mots et les phrases employés. Le texte devrait reproduire textuellement ce que le policier ou la policière de l'État hôte dira, à l'instar d'un procès-verbal. Rappelez aux participant(e)s d'écrire lisiblement, car leur texte sera remis à un autre groupe à l'étape suivante de l'exercice.
- Allouez 15 minutes aux participant(e)s pour terminer l'exercice, puis demandez-leur de laisser leur texte de côté et d'écouter les autres interventions.
- Utilisez les diapositives 7 à 10 pour la séance de bilan. Le temps estimé pour effectuer la séance de bilan est d'environ 15 à 20 minutes, selon le nombre de scénarios utilisés dans l'exercice.



Les instructeur(trice)s devraient réserver suffisamment de temps pour une séance de bilan à la fin de chaque activité d'apprentissage, car c'est là qu'ils et elles peuvent apporter une valeur ajoutée à la discussion, d'abord en vérifiant les réponses, puis en y joignant des informations complémentaires fournies dans le module. L'objectif de cette activité en fonction de la qualité de la discussion qui suit les exercices de groupe.

Demandez aux groupes d'échanger avec un autre groupe les phrases qu'ils ont transcrites. Assurez-vous que chaque groupe a lu et compris la situation (dans la diapositive 1) qui est associée au texte qu'ils ont entre les mains.

Diapositives 5 et 6 : Situations

Situations

- **Situation 1:** Imaginons que la police de l'État hôte procède à l'arrestation d'un homme pour une infraction pénale. Un policier ou une policière doit expliquer la situation à la fille de l'homme, qui est âgée de 10 ans et qui a été témoin de l'arrestation.
- **Situation 2:** Imaginons que la police de l'État hôte rencontre un garçon de 12 ans dans une école, quelques heures après une attaque. Un policier ou une policière doit amorcer une première interaction avec le garçon qui a fort probablement été témoin de l'attaque contre l'école.

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Situations

- **Situation 3:** Imaginons que la police de l'État hôte arrive sur une scène où un garçon de 15 ans a apparemment été violé. Un policier doit amorcer une première interaction avec le garçon et lui expliquer ce qui va se passer ensuite.
- **Situation 4:** Imaginons que la police de l'État hôte doit prendre en charge un garçon de 17 ans qui vient d'être démobilisé des forces armées. Un policier ou une policière doit amorcer une première interaction avec le garçon et lui expliquer ce qui va se passer ensuite.

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Diapositive 7 : Adapter la communication à un enfant

Adapter la communication à un enfant

- Une bonne interaction avec un enfant sera une interaction dans laquelle l'enfant se sent en sécurité et pris au sérieux
- Dans chaque cas, il est crucial que le policier ou la policière :
 - Explique la situation à l'enfant en termes simples
 - Informe l'enfant des raisons pour lesquelles il (elle) est en contact avec la police
 - Explique à l'enfant les prochaines étapes qui suivront dans sa situation

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Diapositive 8 : Vocabulaire

Vocabulaire

Utilisez des mots simples

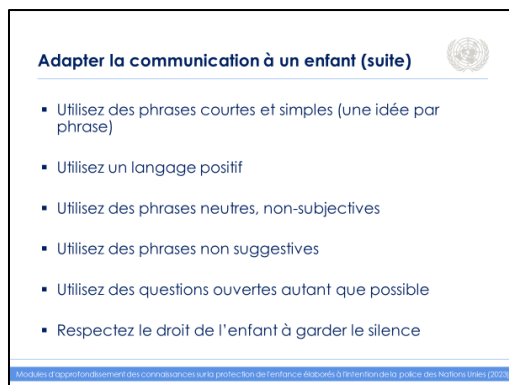
- Bons exemples : crime, police, juge, ta description de ce qui s'est passé.
- Mauvais exemples : délit, représentant légal, cour d'appel, audience, appréhension, etc.

Utilisez un vocabulaire non conflictuel

- Bon exemple : « Je suis ici pour t'expliquer quelles seront les prochaines étapes et pour répondre à tes questions. »
- Mauvais exemple : « Ma responsabilité est de veiller à ce que cela ne se reproduise pas et que nous apprenions la vérité. »

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Diapositive 9 : Adapter la communication à un enfant (suite)

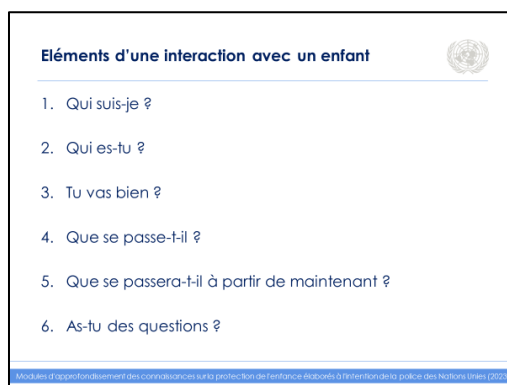


- Utilisez des phrases courtes et simples (une idée par phrase)
 - Bon exemple : « Nous contacterons tes parents et demanderons à un travailleur ou une travailleuse social(e) de venir t'aider rapidement. »
 - Mauvais exemple : « Une fois que la police judiciaire aura terminé la collecte des données et que le (la) procureur(e) aura donné des instructions formelles concernant la procédure, ton dossier sera renvoyé à un(e) représentant(e) légal(e) désigné(e) jusqu'à ce que les personnes qui s'occupent de toi aient été informées de la situation. »
- Utilisez un langage positif
 - Bon exemple : « Sais-tu comment nous pouvons contacter tes parents ? »
 - Mauvais exemple : « Tes parents ne sont pas au courant que tu es ici ? », « Tes parents ne t'ont-ils pas dit où ils sont ? »
- Utilisez des phrases neutres et non subjectives
 - Bon exemple : « Un autre membre de la police comme moi te rencontrera bientôt pour que tu puisses expliquer ce qui s'est passé. »
 - Mauvais exemple : « Tu seras bientôt interrogé pour voir si tu peux nous convaincre de ton innocence. »
- Utilisez des phrases non suggestives
 - Bon exemple : « Voudrais-tu voir un médecin ? »
 - Mauvais exemple : « Tu devrais consulter un médecin parce que tu sembles souffrant. »



Après avoir rappelé aux participant(e)s certaines des techniques à utiliser pour adapter leur communication à un enfant, demandez à chaque groupe d'appliquer ce qu'il a appris au texte transcrit par l'autre groupe. Leur tâche consiste à apporter des modifications au texte et à formuler des suggestions en vue de l'améliorer, en utilisant un stylo de couleur différente. Allouez 10 minutes aux participant(e)s pour réviser et améliorer le texte de l'autre groupe, puis présentez la diapositive 10.

Diapositive 10 : Éléments fondamentaux d'une interaction avec un enfant



- Lors d'une interaction avec un enfant, un policier ou une policière devrait toujours clarifier les éléments suivants :
 1. *Qui suis-je ?*
 - Commencez toujours par vous présenter, en utilisant un langage adapté à l'enfant
 2. *Qui es-tu ?*
 - Demandez à l'enfant de s'identifier brièvement
 3. *Tu vas bien ?*
 - Parlez avec l'enfant pour vous assurer qu'il (elle) se sent en sécurité et que ses besoins de base peuvent être satisfaits (eau, nourriture, hygiène, santé physique et mentale)
 4. *Que se passe-t-il ?*
 - Assurez-vous que l'enfant comprenne ce qui se passe, en lui demandant de vous décrire la situation et de compléter l'information si nécessaire


5. *Que se passera-t-il à partir de maintenant ?*
 - Assurez-vous que l'enfant comprenne les prochaines étapes dans l'immédiat et clarifiez ce à quoi il peut s'attendre dans les prochaines minutes et heures
6. *As-tu des questions ?*
 - Demandez à l'enfant s'il (elle) a des questions. Informez-le (la) également au sujet de la personne qui est responsable de lui (elle) dans la situation immédiate (il peut s'agir de vous ou de quelqu'un d'autre, mais cela doit être clair pour l'enfant)



Compte tenu de ces informations, demandez aux groupes de rendre le texte au groupe qui l'avait rédigé au départ. Allouez 15 minutes supplémentaires aux participant(e)s pour qu'ils prennent note des modifications suggérées apportées à leur texte et rédigent une version finale qui tienne compte des éléments fondamentaux présentés dans la diapositive 10.

Informez les participant(e)s que la prochaine étape de cette activité d'apprentissage se déroulera dans le segment suivant du module.

Diapositive 11 : Messages clés de l'activité d'apprentissage 1.1

Messages clés de l'activité d'apprentissage 1.1 

- Toutes les interactions entre un policier ou une policière et un enfant devraient comporter les six éléments suivants : Qui suis-je ? Qui es-tu ? Tu vas bien ? Qu'est-ce qui se passe ? Que se passera-t-il à partir de maintenant ? As-tu des questions ?
- Les mots utilisés doivent être simples, non conflictuels
- Les phrases doivent être courtes, positives, ouvertes, neutres, non subjectives et non suggestives
- L'enfant a le droit de garder le silence et doit bénéficier de la présomption d'innocence

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Ouvrages de référence

Ressources et références supplémentaires à l'intention des instructeur(trice)s afin d'enrichir leurs connaissances avant d'animer ce segment du module :

- Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Département des affaires politiques, Politique de protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 2017, [https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2017.11%20Child%20Protection%20in%20UN%20Peace%20Operations%20\(Policy\)-%20French.pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2017.11%20Child%20Protection%20in%20UN%20Peace%20Operations%20(Policy)-%20French.pdf).
- Département des opérations de paix et Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, 2023, [https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2023%2003%20Handbook%20for%20Child%20Protection%20Staff%20in%20United%20Nations%20Peace%20Operations%20\(French\).pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2023%2003%20Handbook%20for%20Child%20Protection%20Staff%20in%20United%20Nations%20Peace%20Operations%20(French).pdf)
- UNICEF, Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, Guidelines on Child-Friendly Legal Aid, octobre 2018, <https://www.unicef.org/eca/media/5171/file>.
- UNICEF Ouganda, Key practice: Play and communication with children, 2017, <https://www.unicef.org/uganda/key-practice-play-and-communication-children>.
- UNICEF, Communicating with Children: Principles and Practices to Nurture, Inspire, Excite, Educate and Heal, novembre 2011, [https://sites.unicef.org/cwc/files/CwC_Web\(2\).pdf](https://sites.unicef.org/cwc/files/CwC_Web(2).pdf).

Activité d'apprentissage 1.2

Comment adapter votre attitude et votre approche physique aux enfants



Dans ce segment, les instructeur(trice)s aideront le personnel de la police des Nations Unies à comprendre les techniques d'interaction lorsqu'il a affaire avec des enfants et à les appliquer, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques à adopter concernant l'attitude et l'approche physique.

NOTE aux instructeur(trice)s : Cette activité ne devrait être menée que si la première activité est terminée. Les activités d'apprentissage 1.1 et 1.2 vont de pair et ne peuvent être animées séparément.

Avant de commencer cette activité, il est important que les instructeur(trice)s rappellent aux participant(e)s que leur rôle en tant que membres de la police des Nations Unies est d'encadrer la police de l'État hôte et de la conseiller sur les techniques d'interaction avec les enfants, non d'interagir directement avec les enfants. S'ils ou elles ont l'occasion de former la police de l'État hôte aux techniques d'interaction avec les enfants, cette formation devra être dispensée en coordination avec les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance.

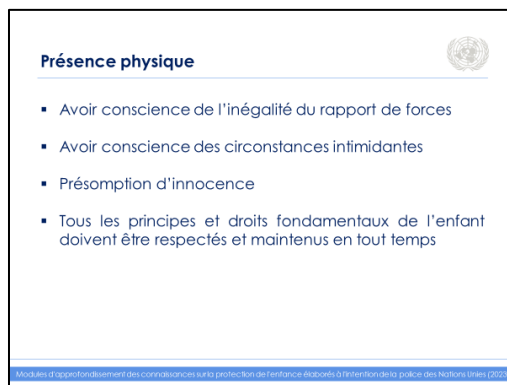
DURÉE : 105 minutes

- Introduction du contenu : 15 minutes
- Introduction de l'activité et instructions : 5 minutes
- Jeu de rôle 1 : 10 minutes
- Plénière : 10 minutes
- Jeu de rôle 2 : 10 minutes
- Plénière : 10 minutes
- Jeu de rôle 3 : 10 minutes
- Plénière : 10 minutes
- Jeu de rôle 4 : 10 minutes
- Plénière : 10 minutes
- Questions : 5 minutes




Les instructeurs devraient utiliser les diapositives 12 à 18 pour passer en revue les compétences et les approches clés applicables à l'adaptation des attitudes et des approches physiques aux enfants. Les instructeurs sont invités à utiliser les diapositives comme référence et à générer une discussion avec les participants sur les aspects clés qu'ils connaissent déjà et sur les nouveaux.

Diapositive 12 : Présence physique



- Dans toute interaction avec un enfant, il est essentiel d'avoir conscience de l'inégalité du rapport de forces entre la police et l'enfant.
- Dans toute interaction adaptée à l'enfant, le policier ou la policière doit avoir conscience du fait que les circonstances sont intimidantes pour l'enfant et doit ajuster son attitude en conséquence afin d'établir un contact respectueux qui optimise le sentiment de sécurité et de bien-être chez l'enfant, ainsi que son droit à l'information.
- Quand bien même il serait soupçonné d'être en conflit avec la loi ou aurait déjà un casier judiciaire, l'enfant doit bénéficier de la présomption d'innocence, ainsi que du maintien en tout temps de tous les principes et droits fondamentaux de l'enfant, y compris ceux relatifs à la justice.

Diapositive 13 : Présence physique (suite)



Présence physique (suite)

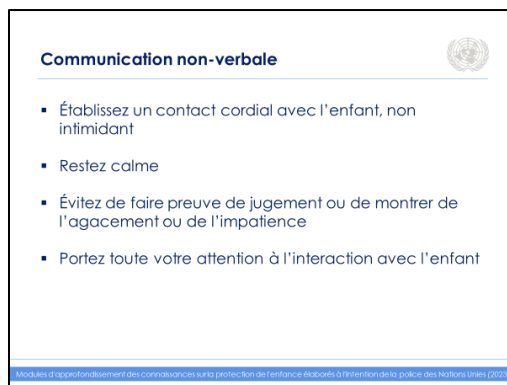
Les bonnes pratiques concernant l'attitude et le langage corporel :

- Éviter les comportements dominants
- Être attentif au langage corporel
 - Se tenir debout ou assis au même niveau que l'enfant
 - Éviter de se tenir trop près de l'enfant
- Être sensible aux comportements suggestifs
 - Éviter de toucher l'enfant
- Établir un contact visuel

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

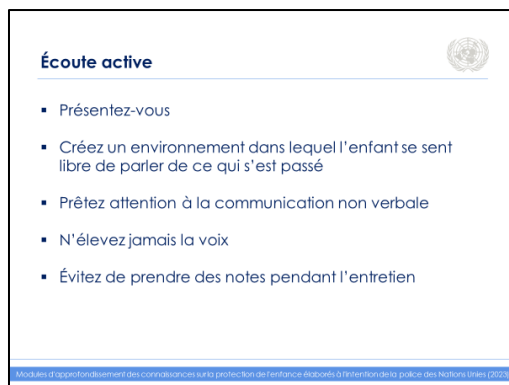
- Évitez d'adopter un comportement dominant, par exemple en vous tenant au-dessus de l'enfant.
- Tenez-vous debout ou asseyez-vous au même niveau que l'enfant pour éviter toute intimidation.
- Évitez de vous tenir trop près de l'enfant.
- Évitez de toucher l'enfant. Lorsqu'un enfant est en détresse ou qu'il pleure, la première réaction peut être parfois celle de le prendre dans ses bras pour le (la) réconforter. Or, bien souvent, cette attitude peut être intimidante pour un enfant, surtout s'il a été victime de violences physiques ou sexuelles. Le policier ou la policière devrait plutôt démontrer de l'empathie dans son ton de voix, son langage et son expression faciale, mais éviter tout contact physique.
- Soyez sensible au langage corporel et aux mots qui pourraient être perçus comme suggestifs.
- Établissez un contact visuel, mais sachez que dans certaines cultures locales, il est inapproprié pour les enfants de regarder les adultes directement dans les yeux.
- Soyez attentif à votre langage corporel, à vos gestes de la main et à votre posture ; évitez tout mouvement inutile, par exemple, vous pencher en avant, qui pourrait donner une impression d'insistance, ou vous pencher en arrière, qui pourrait indiquer un manque d'intérêt ou un scepticisme.

Diapositive 14 : Communication non verbale



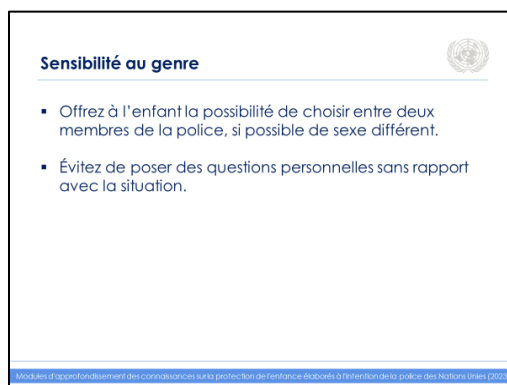
- L'aspect le plus important de la communication non verbale lors d'une interaction avec un enfant est d'établir un contact cordial avec l'enfant, mais non intimidant. Ce n'est pas chose facile, en particulier lorsque l'enfant éprouve de la détresse ou de la peur ou a subi un choc. Les enfants, surtout les jeunes enfants, ont tendance à être influencés par le comportement des adultes ; par conséquent, si vous êtes calme et patient, l'enfant sera plus enclin à se calmer.
- Gardez une attitude calme.
- Évitez tout comportement, geste, expression, ton de voix qui témoignent d'un jugement, d'un agacement ou d'une impatience (par exemple, froncer ou hausser les sourcils ou regarder sa montre).
- Évitez tout comportement qui pourrait donner à l'enfant l'impression que vous ne lui prêtez pas attention ou que vous ne le (la) prenez pas au sérieux (par exemple, quitter les lieux au milieu de la conversation, prendre des appels téléphoniques ou texter sur son téléphone portable ou laisser d'autres personnes intervenir dans la conversation).

Diapositive 15 : Écoute active




- Le policier ou la policière doit dire son nom. Cela favorise la responsabilité (l'enfant sait qui lui parle et peut identifier la personne au cas où sa famille souhaiterait établir le contact ou déposer une plainte), et le fait de permettre à l'enfant de vous appeler par votre nom contribue à établir une relation personnelle, ce qui peut aider l'enfant à se sentir plus en sécurité et plus à l'aise (il (elle) s'adresse à une autre personne, pas à un « policier » ou à une « policière »).
- Pratiquez l'écoute active : créez un environnement dans lequel l'enfant se sent libre d'expliquer sa situation ou de parler de ce qui s'est passé. L'écoute active signifie que vous êtes engagé dans la conversation, et ce, en ayant l'air intéressé et en étant attentif, en montrant des signes d'encouragement à l'enfant et en lui donnant suffisamment de temps pour réfléchir avant de répondre à une question.
- Prêtez attention à la communication non verbale de l'enfant et répondez de manière appropriée.
- N'élevez jamais la voix et ne criez pas après l'enfant.
- Dans une interaction initiale aussi courte, évitez de prendre des notes sur le vif, concentrez-vous d'abord sur l'enfant, puis prenez des notes à la fin de l'entretien.

Diapositive 16 : Sensibilité au genre



- Avant d'initier un contact, il est recommandé d'offrir à l'enfant la possibilité de choisir entre deux membres de la police, si possible de sexe différent. On ne devrait pas présumer que les filles préféreront nécessairement interagir avec une femme et les garçons avec un homme. Il est préférable de laisser l'enfant décider et ainsi susciter la confiance chez lui, en indiquant que son opinion compte et qu'il sera respecté dans son interaction avec la police.
- Les policiers et les policières devraient aussi concentrer leurs questions sur les informations pertinentes au cas d'espèce éviter de poser des questions personnelles sans rapport avec la situation.
 - S'abstenir de poser des questions sur le mode de vie de l'enfant, par exemple, « Que portes-tu habituellement quand tu sors ? » ou « Sors-tu souvent seul la nuit ? ».
 - Ce genre de questions sera perçu comme une intrusion dans la vie privée de l'enfant et est donc inapproprié.
 - Ces questions peuvent faire naître chez l'enfant le sentiment d'être jugé et lui donner l'impression que le policier ou la policière le (la) blâme pour ce qui s'est passé.

Diapositive 17 : Coordination




Coordination

- La police des Nations Unies doit orienter l'approche adoptée par la police de l'État hôte
- Les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance sont les acteurs les plus aptes à fournir des conseils spécialisés
- La police des Nations Unies doit s'abstenir d'interagir directement avec les enfants

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

- La police des Nations Unies peut utiliser le matériel contenu dans ce module pour orienter l'approche adoptée par la police de l'État hôte lorsqu'elle interagit avec les enfants.
- La police des Nations Unies doit garder à l'esprit que les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance sont les acteurs les plus aptes, au sein de la mission, à soutenir les exercices de renforcement des capacités concernant les techniques de communication adaptées aux enfants.
- Compte tenu du mandat non exécutif de la plupart des opérations de paix, il est essentiel que la police des Nations Unies s'abstienne d'interagir directement avec les enfants. C'est la prérogative de la police de l'État hôte.

Diapositive 18 : Interprètes



Interprètes

- Expliquez à l'enfant les raisons de la présence des interprètes et la manière dont ils (elles) travailleront
- Expliquez à l'enfant qu'il (elle) peut poser des questions ou demander des précisions à tout moment
- Veillez à ce que l'interprète interprète avec précision et utilise un langage adapté aux enfants (contrôle de la qualité)
- Le recours à des interprètes prend plus de temps, prévoyez donc suffisamment de temps
- Les différences culturelles entrent en jeu dans l'interprétation

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)


Conseils supplémentaires à l'intention de la police de l'État hôte concernant le recours à des interprètes :

- Si les interprètes prennent des notes ou enregistrent l'entretien, le policier ou la policière doit expliquer à l'enfant pourquoi ils ou (elles) le font et à quoi serviront les notes et les enregistrements, puis obtenir le consentement éclairé de l'enfant avant de poursuivre.
- Si la police de l'État hôte mène l'entretien par l'intermédiaire d'un ou d'une interprète, elle doit expliquer à l'enfant qui est l'interprète et qu'il (elle) peut demander des éclaircissements à tout moment s'il (elle) ne comprend pas une question.
- La police de l'État hôte doit informer correctement l'interprète des techniques d'entretien adaptées aux enfants, y compris celles figurant dans le présent module de formation. Les interprètes, qui jouent un rôle actif dans l'entretien, doivent donc comprendre comment agir d'une manière adaptée aux enfants.
- La police de l'État hôte doit veiller à ce que l'interprétation de l'interprète soit rendue avec justesse, tout comme les propos de l'enfant. Si possible, la présence d'un collègue qui parle la (les) langue(s) locale(s) devrait être demandée, à des fins de contrôle de la qualité. Si l'interprète ne comprend pas les questions ou les réponses de l'enfant, il ou elle doit demander des éclaircissements sans faire d'hypothèses.
- Mener un entretien par l'intermédiaire d'un interprète prendra plus de temps que parler directement à un enfant ; la police de l'État hôte doit prévoir suffisamment de temps pour mener l'entretien et faire des pauses si nécessaire.
- Les différences culturelles entrent en jeu dans l'interprétation ; la police de l'État hôte doit s'assurer que ses questions sont formulées de manière simple afin d'éviter toute confusion pendant l'interprétation.



Après avoir clos la discussion, veuillez suivre les instructions pour le jeu de rôle.

Diapositive 19 : Activité d'apprentissage 1.2 – Instructions



Activité d'apprentissage 1.2

Instructions

- Chaque groupe désigne deux volontaires dans le but de mettre en scène les interactions entre le policier ou policière et l'enfant (7 minutes)
- Le ou la participant(e) qui joue le rôle du policier ou policière doit se concentrer sur la façon dont il (elle) interagit avec l'enfant
- Le ou la participant(e) qui joue le rôle de l'enfant doit se concentrer sur la façon dont l'agent de police de l'État hôte s'approche de lui (elle)
- Les participant(e)s qui observent devront commenter sur le langage utilisé, l'attitude et l'approche

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention des policiers des Nations Unies (2023)

INSTRUCTIONS :

- Rappelez aux participant(e)s les quatre situations présentées dans les diapositives 5 à 6. Demandez à chaque groupe de désigner deux volontaires qui simuleront l'interaction entre un policier ou une policière de l'État hôte et un enfant. Allouez 5 minutes aux groupes pour désigner les deux volontaires et préparer leurs rôles. Faites-leur savoir que chaque simulation durera 7 minutes au maximum.
- Le (la) participant(e) jouant le rôle de l'agent de police de l'État hôte doit se concentrer sur la façon dont il (elle) interagit avec l'enfant, en prêtant attention à ce qu'il (elle) dit à l'enfant, à la façon dont il (elle) se comporte avec l'enfant, etcetera.
- Le (la) participant(e) qui joue le rôle de l'enfant doit se concentrer sur la façon dont l'agent de police de l'État hôte s'approche de lui et réagir en conséquence.
- Rappelez aux participant(e)s d'agir naturellement. Ils (elles) ne doivent pas forcer le rôle de l'enfant. L'enfant doit agir comme s'il était intimidé par la situation, mais prêt à collaborer. Les participant(e)s doivent agir de façon réaliste et simuler une interaction réaliste entre un policier ou une policière de l'État hôte et un enfant dans une situation donnée.
- Pensez à trouver un endroit au milieu de la pièce où tous les participant(e)s peuvent clairement entendre la conversation. Envisagez de diviser les participant(e)s en groupes et de faire plus de jeux de rôle simultanément avec un plus petit groupe d'observateurs qui peuvent entendre plus facilement l'interaction.
- Commencez par inviter les deux volontaires désignés pour la situation 1 à s'avancer et à réaliser la simulation.


Module 1 – Comment promouvoir des interactions adaptées aux enfants

- Les instructeur(trice)s doivent observer le jeu de rôle et éviter d'intervenir, sauf s'il déraile. Ils ou elles doivent surveiller le temps écoulé et mettre fin à la simulation après 7 minutes.
- Félicitez les volontaires pour leur performance. Prenez deux ou trois commentaires des autres participant(e)s qui ont observé la simulation, afin d'obtenir leur avis sur ce qui a bien et moins bien fonctionné. Mettez l'accent sur le langage, l'attitude et l'approche, non sur les talents d'acteur des participant(e)s.
- Les instructeur(trice)s peuvent se référer aux informations clés présentées dans les diapositives 12 à 18 pour animer la séance de bilan, en mettant en relief quelques éléments qui ont été bien faits et ceux qui pourraient être améliorés du point de vue du vocabulaire, de la formulation des informations données à l'enfant et de la stratégie de communication.
- Une fois qu'un jeu de rôle est terminé et qu'une séance de bilan rapide a eu lieu, passez au suivant et continuez jusqu'à ce que vous ayez terminé l'exercice.



Après la séance de bilan de la dernière simulation, demandez aux apprenant(e)s s'ils ou elles ont des questions sur le contenu de ce segment. Réservez suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions.

Diapositive 20 : Messages clés de l'activité d'apprentissage 1.2

Messages-clés de l'activité d'apprentissage 1.2 

- Coordonner le renforcement des capacités avec les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance
- Les policiers et les policières et les interprètes doivent toujours éviter tout contact physique dans leurs interactions avec les enfants
- Les policiers et les policières et les interprètes doivent écouter l'enfant attentivement, lui accorder toute leur attention et éviter toute distraction
- Les policiers et les policières et les interprètes doivent adapter leur attitude et leur posture en fonction de l'enfant, être au même niveau que l'enfant

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Ouvrages de référence

Ressources et références supplémentaires à l'intention des instructeur(trice)s afin d'enrichir leurs connaissances avant d'animer ce segment du module :

- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Manual on Human Rights Monitoring, Chapter 11 on interviewing, 2001, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Chapter11-MHRM.pdf>.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Ministère fédéral autrichien des affaires intérieures, Resource Book for Law Enforcement Officers on Good practices in Combatting Child Trafficking, 2006, publications.iom.int/books/resource-book-law-enforcement-officers-good-practices-combating-child-trafficking.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Lignes directrices de l'Organisation des Nations Unies en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels : version pour enfants, 2006, https://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/Guidelines_F.pdf. Pour ses outils de formation associés, voir <https://www.unodc.org/justice-child-victims/>.
- UNICEF, Guidelines on Child-Friendly Legal Aid, 2018, <https://www.unicef.org/eca/media/5171/file>.

Activité d'apprentissage 1.3

Comment s'adapter à la situation individuelle de chaque enfant



Dans ce segment, les instructeur(trice)s aideront le personnel de la police des Nations Unies à comprendre les approches adaptées aux capacités évolutives de chaque enfant et à les appliquer.

DURÉE : 135 minutes

- Introduction de l'activité et instructions : 10 minutes
- Exercice de groupe : 15 minutes
- Présentation (groupe 1) : 10 minutes
- Plénière : 20 minutes
- Présentation (groupe 2) : 10 minutes
- Plénière : 15 minutes
- Présentation (groupe 3) : 10 minutes
- Plénière : 15 minutes
- Présentation (groupe 4) : 10 minutes
- Plénière : 15 minutes
- Questions et messages clés : 5 minutes

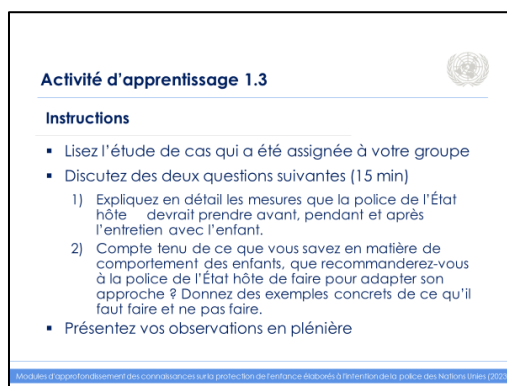


Les études de cas présentées dans ce segment se basent sur la prémisse selon laquelle le personnel de la police des Nations Unies est composé de policiers et de policières expérimentés qui ont travaillé avec des enfants ayant affaire à la justice. Elles combinent les principes de la justice pour enfants ayant affaire à la loi avec les réalités d'un conflit armé. Les instructeur(trice)s sont encouragés à diviser les participant(e)s en groupes sans leur faire d'exposé sur le sujet avant qu'ils et elles commencent les exercices. Le but de l'activité est de permettre aux participant(e)s de répondre aux questions en fonction de leurs propres connaissances et expérience. Les instructeur(trice)s devront néanmoins bien se préparer en vue de la séance de bilan à la fin des activités d'apprentissage pour être en mesure d'expliquer les messages clés, de mener la discussion, d'assurer l'harmonisation des principaux objectifs d'apprentissage et de fournir des informations complémentaires.

Les études de cas présentées dans cette activité se concentrent sur quatre domaines d'interventions différents menés dans quatre pays différents. Les instructeur(trice)s sont encouragés à utiliser autant d'études de cas que possible, chacune donnant un aperçu différent de la réalité de la coordination dans les opérations de paix de l'ONU. Ils et elles doivent s'assurer de réserver suffisamment de temps en vue de la séance de bilan à la

fin de chaque activité d'apprentissage, car c'est la partie où l'instructeur(trice) peut apporter une valeur ajoutée à la discussion, d'abord en vérifiant les réponses, puis en y joignant des informations complémentaires fournies dans le manuel. L'atteinte de l'objectif de cette activité dépend de la qualité de la discussion qui suit les exercices de groupe, plutôt que d'exécuter simplement l'exercice et de passer rapidement à un autre segment.

Diapositive 21 : Activité d'apprentissage 1.3 – Instructions



Activité d'apprentissage 1.3

Instructions

- Lisez l'étude de cas qui a été assignée à votre groupe
- Discutez des deux questions suivantes (15 min)
 - 1) Expliquez en détail les mesures que la police de l'État hôte devrait prendre avant, pendant et après l'entretien avec l'enfant.
 - 2) Compte tenu de ce que vous savez en matière de comportement des enfants, que recommanderez-vous à la police de l'État hôte de faire pour adapter son approche ? Donnez des exemples concrets de ce qu'il faut faire et ne pas faire.
- Présentez vos observations en plénière

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

INSTRUCTIONS :

- Fournissez aux participant(e)s le matériel et les instructions nécessaires à l'activité.
- Divisez les participant(e)s en quatre groupes et assignez une étude de cas à chaque groupe.
- Demandez aux groupes de répondre aux deux questions posées dans l'étude de cas.
- Allouez 15 minutes aux groupes pour terminer l'exercice (pour les grands groupes, encouragez les participant(e)s à se répartir les tâches).
- Après 15 minutes, demandez au premier groupe de présenter brièvement ses observations.
- Puis, utilisez les diapositives 22 à 26 pour la séance de bilan.



NOTE aux instructeur(trice)s : Vous pouvez également demander à tous les groupes de présenter leurs résultats l'un après l'autre, et d'effectuer une séance de bilan finale en combinant tous les points présentés ci-dessous, afin de faire des liens entre les études de cas et éventuellement de gagner du temps. Les instructeurs doivent adapter la façon dont ils utiliseront les diapositives et la stratégie de débriefing en conséquence.

Diapositives 22 à 25 : Étude de cas n° 1 (Jean, République centrafricaine)

Étude de cas 1 : Séance de bilan

- La consultation auprès d'un médecin est prioritaire
- La détention n'est pas justifiée
- L'enfant ne peut être pénalement responsable
- Une protection contre d'éventuelles représailles est nécessaire
- Une préparation conjointe entre les travailleurs ou les travailleuses des services sociaux et la police est nécessaire
- De l'eau, de la nourriture et un endroit calme

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Étude de cas 1 : Séance de bilan (suite)

- Informer les parents ou les (la) représentant(e) légal(e) de la situation
- Veiller à ce qu'un avocat soit présent pour l'enfant
- L'enfant doit pouvoir choisir entre un policier ou une policière de l'État hôte
- Informer l'enfant de ses droits ; l'enfant doit consentir à l'entretien

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Étude de cas 1 : Séance de bilan (suite)

- Évitez le surpeuplement dans la pièce
- Prévoyez des pauses et adaptez la procédure au niveau de maturité de l'enfant
- Envisagez de porter des vêtements civils au lieu d'un uniforme
- Fixez des règles de base et établissez l'importance de dire la vérité
- Asseyez-vous au même niveau que l'enfant
- Présentez-vous, demandez à l'enfant son nom, expliquez la situation

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Étude de cas 1 : Séance de bilan (suite)

- Choisissez des sujets de conversation simples pour établir la confiance
- Demandez à l'enfant ce qu'il sous-entendait lorsqu'il a déclaré au policier ou à la policière qu'il ne voulait faire de mal à personne
- La réadaptation et le soutien psychologique et social doivent être la priorité après l'entretien

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

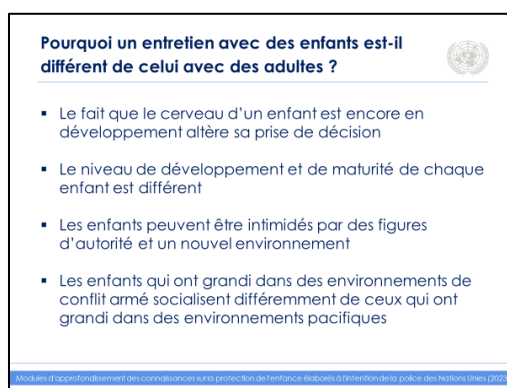
Quelques aspects à considérer :

- Lorsque des signes de détresse sont évidents, la consultation auprès d'un médecin avant le début de l'entretien est prioritaire.
- La détention n'est pas justifiée dans ce cas.
- Jean est en dessous de l'âge minimum de la responsabilité pénale en République centrafricaine. Par conséquent, il ne peut être tenu pénalement responsable d'un crime qu'il aurait pu être contraint de commettre pendant son association avec le groupe armé.
- Une protection contre d'éventuelles représailles est nécessaire pour Jean et sa famille.
- Une préparation conjointe entre les travailleurs et les travailleuses des services sociaux et la police est nécessaire même pour mener un seul entretien avec l'enfant.
- Il est conseillé aux policiers et aux policières de l'État hôte d'installer l'enfant dans une pièce calme et confortable, de lui offrir de l'eau et de lui demander s'il a faim.

- Si l'enfant sait où se trouvent ses parents, il est conseillé à la police de l'État hôte d'appeler les parents de l'enfant et de leur demander d'être présents à l'entretien si possible, de les informer de la situation et d'assurer la présence d'un avocat pour l'enfant.
- Il est conseillé à la police de l'État hôte de proposer à l'enfant de choisir entre un policier ou une policière pour mener l'entretien.
- La police de l'État hôte doit informer l'enfant de ses droits à une représentation légale et obtenir son consentement à l'entretien.
- Un travailleur ou une travailleuse social(e) doit être présent(e) pendant l'entretien et être autorisé(e) à parler à l'enfant avant le début de l'entretien, si les conditions le permettent.
- La police de l'État hôte doit éviter le surpeuplement de la pièce.
- Il est conseillé à la police de l'État hôte de prévoir des pauses durant l'entretien et d'adapter la procédure à l'âge et au sexe de l'enfant.
- Le policier ou la policière de l'État hôte qui mène l'entretien pourrait envisager de porter des vêtements civils au lieu d'un uniforme. L'enfant pourrait être intimidé par un policier ou une policière en uniforme, d'autant qu'il a probablement été victime de mauvais traitements de la part de personnes en uniforme dans le groupe armé qui l'a envoyé au combat.
- Dans la phase d'établissement des relations, le policier ou la policière qui mène l'entretien doit établir des règles de base avec douceur et insister sur l'importance de dire la vérité.
- Le policier ou la policière doit se tenir au même niveau que l'enfant.
- Le policier ou la policière doit commencer par se présenter et demander à l'enfant de lui dire son nom, en utilisant un ton de voix doux. Ensuite, il ou elle doit expliquer pourquoi la police l'a amené au poste et doit également informer Jean de ses droits.
- Il sera alors important de choisir quelques sujets de conversation simples pour établir la confiance entre l'enfant et l'enquêteur(trice), par exemple, interroger l'enfant sur les sports qu'il aime. Au cours de l'entretien, l'enquêteur(trice) doit s'assurer que l'enfant ne présente pas de signes de détresse. Dans le cas contraire, le policier ou la policière devra discuter avec le travailleur ou la travailleuse social(e) pour déterminer la meilleure marche à suivre.
- S'il ou elle décide de poursuivre l'entretien, le policier ou la policière doit essayer de poser des questions ouvertes, non suggestives, afin d'obtenir auprès de l'enfant sa version de la situation, par exemple, en demandant simplement « S'il te plaît, dis-moi ce qui s'est passé aujourd'hui ».
- Le policier ou la policière doit rester patient(e) et donner à Jean tout le temps dont il a besoin pour raconter son histoire. Il ou elle doit rester amical(e) et éviter de se montrer impatient(e) ou de porter un jugement.

- Lorsqu'il ou elle demande des informations sur l'association de l'enfant avec le groupe armé, le policier ou la policière peut commencer par demander à Jean ce qu'il sous-entendait lorsqu'il a dit à la police qu'il ne voulait faire de mal à personne.
- La réadaptation et le soutien psychologique et social doivent être la priorité après l'entretien ; la sécurité, la protection et la réadaptation de l'enfant peuvent être assurées par des services spécialisés. Pour cela, il sera nécessaire que la police oriente l'enfant vers des services adéquats.

Diapositive 26 : Pourquoi un entretien avec des enfants est-il différent de celui avec des adultes ?



Le contenu de la diapositive est le suivant :

Pourquoi un entretien avec des enfants est-il différent de celui avec des adultes ?

- Le fait que le cerveau d'un enfant est encore en développement altère sa prise de décision
- Le niveau de développement et de maturité de chaque enfant est différent
- Les enfants peuvent être intimidés par des figures d'autorité et un nouvel environnement
- Les enfants qui ont grandi dans des environnements de conflit armé socialisent différemment de ceux qui ont grandi dans des environnements pacifiques

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Quelques aspects à considérer :

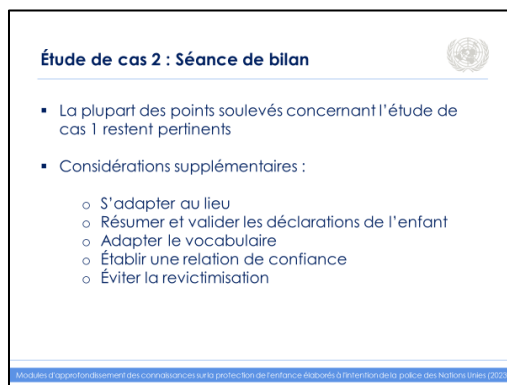
- Le fait que le cerveau d'un enfant est en développement constant altère ses capacités à prendre des décisions et ses facultés de raisonnement par rapport à sa spontanéité.
- Le fait que le niveau de développement et de maturité de chaque enfant est différent peut influencer la façon dont les questions seront posées pendant l'entretien, ou la façon dont les explications seront données sur ce qui s'est passé.
- Le fait que les enfants ne pensent pas comme les adultes et qu'ils comprennent les événements et les situations différemment, en fonction de leur stade de développement, de leur maturité et d'autres caractéristiques personnelles comme leur sexe, leur origine ethnique et leur culture.
- Le fait que les enfants ont une perception du temps différente de celle des adultes, ils ne comprennent peut-être pas l'urgence d'une situation.
- Le fait que les enfants ont souvent une durée d'attention plus courte nécessite des entretiens de courte durée ou plusieurs pauses.
- Le fait qu'ils communiquent différemment des adultes, par exemple dans leur choix de mots et la structure des phrases.

- Le fait que les victimes, en particulier les enfants, risquent d’être encore plus bouleversées lorsqu’elles doivent raconter ce qui leur est arrivé.
- Le fait que les enfants peuvent être effrayés ou intimidés par des figures d’autorité (par exemple, des policiers ou des policières ou une personne portant un uniforme) ou par un nouvel environnement (par exemple, un poste de police).
- Le fait que les enfants qui grandissent ou vivent dans des environnements de conflit armé socialisent différemment et que leurs comportements ne peuvent être comparés à ceux des enfants vivant dans des environnements pacifiques.



Après la séance de bilan de l'étude de cas n° 1, invitez le deuxième groupe à partager ses réponses. Poursuivez en appliquant la même méthode pour la séance de bilan de l'étude de cas n° 2, en utilisant les diapositives 27 à 29. Notez que ces diapositives ne reprennent pas les points déjà soulevés dans l'étude de cas n° 1. Les instructeur(trice)s doivent donc retenir que les diapositives 22 à 26 sont généralement pertinentes aux trois autres études de cas et font ressortir des éléments mentionnés précédemment qui pourraient être appropriés, ou des points qui avaient peut-être été oubliés.

Diapositive 27 : Étude de cas n° 2 (Pascaline, Soudan du Sud)




- La plupart des points soulevés précédemment dans l'étude de cas n° 1 s'appliquent (préparation conjointe avec les travailleurs et les travailleuses des services sociaux, contacter la famille, offrir de l'eau et de la nourriture, choix de l'enfant entre un enquêteur ou une enquêtrice, informer l'enfant au sujet de ses droits légaux et de l'assistance d'un avocat, éviter le surpeuplement de la pièce, faire des pauses, s'adapter à l'âge et au sexe de l'enfant, porter des vêtements civils, se présenter personnellement en disant son nom à l'enfant, rechercher des

signes de détresse, faire preuve de patience, donner la priorité à un renvoi vers des services d'orientation en vue de la réintégration après l'entretien).

▪ Autres particularités :

- Les policiers et les policières de l'État hôte doivent s'adapter aux conditions de la pièce où se trouve Pascaline (son environnement) et se positionner au même niveau qu'elle.
- Les policiers et les policières de l'État hôte doivent de temps en temps demander à Pascaline de répéter dans ses propres mots ce que la police a dit, afin d'évaluer sa compréhension et adapter l'entretien en conséquence.
- Les policiers et les policières de l'État hôte doivent aussi, de temps à autre, résumer leur compréhension des propos de Pascaline, et lui demander de confirmer s'ils et elles ont bien compris.
- Les policiers et les policières de l'État hôte doivent adapter leur vocabulaire de façon que l'enfant puisse les comprendre ; ils et elles doivent également être conscient(e)s de l'importance de faire des phrases courtes et de rester objectifs.
- L'établissement d'une relation de confiance sera crucial dans cette affaire ; un langage corporel réceptif est important ; il est essentiel de faire preuve de respect à l'égard des vues de l'enfant et d'utiliser des techniques d'écoute active.
- Les policiers et les policières de l'État hôte doivent se garder de ne pas revictimiser Pascaline eu égard à son ancienne association avec les forces armées. La police doit chercher à obtenir des informations en consultant les dossiers policiers, judiciaires ou sociaux relatifs à la démobilisation de Pascaline, et se concentrer sur leur question concernant la situation actuelle.
- Lorsqu'ils et elles interrogent l'enfant sur sa situation dans le village et sa relation avec les voisins, les policiers et les policières de l'État hôte doivent poser des questions telles que : « Parle-moi de ta relation avec tes voisins », puis « S'il te plaît, dis-moi ce qui s'est passé avant cet incident ».

Diapositive 28 : Reconnaître et gérer la détresse



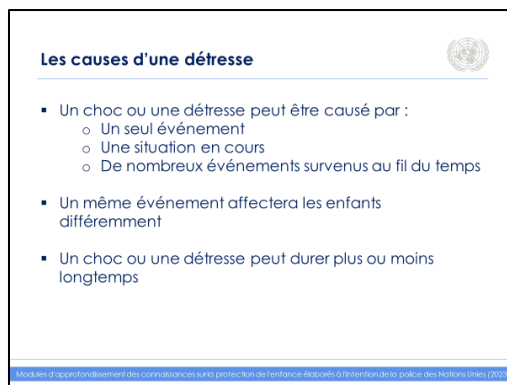
Reconnaître et gérer la détresse

- Les policiers et les policières n'ont pas la compétence pour déterminer si un enfant souffre d'un traumatisme
- Reconnaître les symptômes possibles d'un état de choc ou de détresse peut aider à approcher l'enfant avec précaution et à le référer aux services compétents si nécessaire
- Le simple fait de raviver des souvenirs peut entraîner un niveau très élevé de stress chez l'enfant
- Veiller à ce que l'enfant ne subisse pas de stress supplémentaire pendant l'entretien

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

- Dans les situations de conflit ou d'après conflit, le nombre d'enfants qui souffrent d'un choc ou sont en détresse est plus élevé que dans d'autres circonstances. Interroger un enfant en état de choc ou de détresse peut être extrêmement difficile.
- Les traumatismes ne peuvent être diagnostiqués et traités que par des professionnels de la santé formés à cet effet ; ce n'est donc pas le rôle des policiers et des policières de déterminer si un enfant souffre d'un traumatisme.
- Cependant, le fait de pouvoir reconnaître les symptômes possibles d'un état de choc et de détresse peut vous aider à approcher l'enfant avec précaution, et à déterminer s'il est nécessaire de consulter un professionnel de la santé.
- Le simple fait de raviver des souvenirs peut produire un niveau de stress très élevé chez les enfants qui souffrent d'un choc ou sont en détresse.
- Avant de commencer, il importe de s'assurer que l'entretien n'ajoutera pas à la détresse de l'enfant (par exemple, en demandant à un professionnel de la santé d'examiner l'enfant, en coordonnant les entretiens afin d'éviter de les multiplier, ou en demandant la présence d'un travailleur ou d'une travailleuse social(e) pendant l'entretien).

Diapositive 29 : Les causes d'une détresse



- Un choc ou une détresse peut être causé par :
 - Un seul événement : par exemple, une attaque contre le village de l'enfant.
 - Une situation en cours : par exemple, des violences physiques ou psychologiques répétées de la part d'un membre de la famille de l'enfant.
 - De nombreux événements survenus au fil du temps : par exemple, des déplacements forcés répétés de l'enfant et de sa famille en raison de sécheresses ou de combats continus.
 - Il convient de noter que les mêmes événements affecteront chaque enfant différemment. Cela est dû à de nombreux facteurs, tels que la personnalité de l'enfant, son éducation, ses structures de soutien, sa culture, résilience personnelle, âge, genre et autre. Certains enfants sortiront d'une expérience horrible en état de choc et de détresse, d'autres non.
 - De même, un choc ou une détresse peut durer plus ou moins longtemps en fonction de l'enfant, de sa situation et de l'attention qu'il reçoit.



Appliquez la même méthode pour les deux autres études de cas, en alternant entre les présentations de groupe et la séance de bilan. Veuillez utiliser les diapositives 30 à 32 une fois que le troisième groupe a terminé sa présentation de l'étude de cas n° 3.

Diapositive 30 : Étude de cas n° 3 (Shaima, Afghanistan)

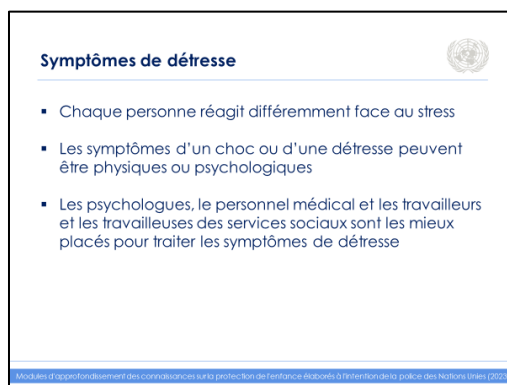
Étude de cas 3 : Séance de bilan

- Les points soulevés dans les études de cas 1 et 2 restent pertinents
- Points supplémentaires :
 - La police de l'État hôte doit demander l'aide de professionnel(le)s de la santé mentale
 - Les policiers et les policières doivent adapter leur comportement à l'environnement de la chambre d'hôpital
 - Chercher de l'aide et des informations complémentaires auprès d'autres membres de la famille ou des voisins
 - Ne pas faire de promesses

Modèles d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

- La plupart des points soulevés dans les études de cas n°s 1 et 2 s'appliquent à la présente affaire (préparation conjointe avec les travailleurs et les travailleuses des services sociaux, contacter la famille, offrir de l'eau et de la nourriture, choix de l'enfant entre un enquêteur ou une enquêtrice, informer l'enfant au sujet de ses droits légaux et de l'assistance d'un avocat, éviter le surpeuplement de la pièce, faire des pauses, s'adapter à l'âge et au sexe de l'enfant, porter des vêtements civils, se présenter personnellement en disant son nom à l'enfant, rechercher des signes de détresse, faire preuve de patience, donner la priorité à un renvoi vers des services d'orientation en vue de la réintégration après l'entretien, répéter les informations, résumer ce que l'enfant a dit pour validation, prêter attention au langage corporel).
- Considérations supplémentaires :
 - La santé mentale est un domaine complexe pour lequel la police de l'État hôte doit demander de l'aide en vue de la préparation et de la conduite de l'entretien avec Shaima.
 - Les policiers et les policières de l'État hôte doivent s'adapter à l'environnement de la chambre d'hôpital où se trouve Shaima et se positionner au même niveau qu'elle pendant l'entretien.
 - Chercher de l'aide et des informations complémentaires auprès d'autres membres de la famille ou des voisins peut aider à recouper les informations.
 - Conseiller à la police de l'État hôte de veiller à ne jamais promettre des résultats qu'elle ne peut garantir, car cela peut faire plus de mal que de bien. Même si Shaima est bouleversée, la police ne doit pas promettre qu'elle retrouvera sa fille ni les responsables de sa disparition.

Diapositive 31 : Symptômes de détresse



Symptômes de détresse

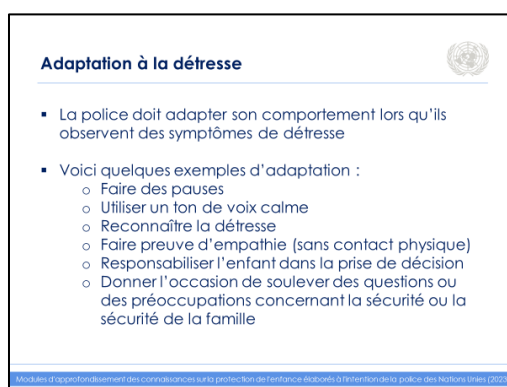
- Chaque personne réagit différemment face au stress
- Les symptômes d'un choc ou d'une détresse peuvent être physiques ou psychologiques
- Les psychologues, le personnel médical et les travailleurs et les travailleuses des services sociaux sont les mieux placés pour traiter les symptômes de détresse

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

- Les symptômes d'un choc ou d'une détresse peuvent être physiques ou psychologiques. Ils peuvent se manifester notamment comme suit :

État de choc, déni ou incrédulité ; colère, irritabilité, sautes d'humeur ; culpabilité, honte ; sentiment de tristesse ou de désespoir ; confusion, difficulté à se concentrer ; anxiété et peur ; retrait ; perte de mémoire ; apathie ; sensation d'être déconnecté de soi ou d'engourdissement ; insomnie ou cauchemars ; réaction de sursaut ; battements de cœur rapides ; maux et douleurs ; fatigue ; fébrilité, agitation ; tension musculaire.

Diapositive 32 : Adaptation à la détresse



Adaptation à la détresse

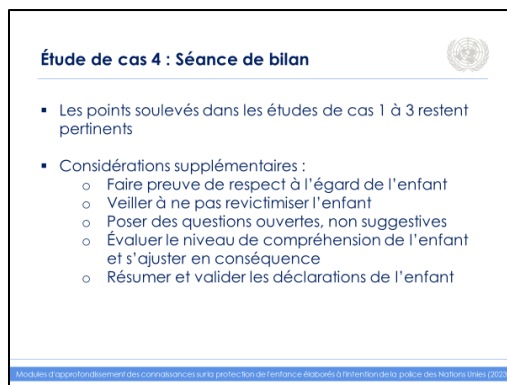
- La police doit adapter son comportement lors qu'ils observent des symptômes de détresse
- Voici quelques exemples d'adaptation :
 - Faire des pauses
 - Utiliser un ton de voix calme
 - Reconnaître la détresse
 - Faire preuve d'empathie (sans contact physique)
 - Responsabiliser l'enfant dans la prise de décision
 - Donner l'occasion de soulever des questions ou des préoccupations concernant la sécurité ou la sécurité de la famille

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)



Appliquez la même méthode pour l'étude de cas n° 4. Veuillez utiliser les diapositives 33 et 34 pour la séance de bilan et conclure le segment, une fois que le quatrième groupe a terminé sa présentation.

Diapositive 33 : Étude de cas n° 4 (Abdel, Iraq)



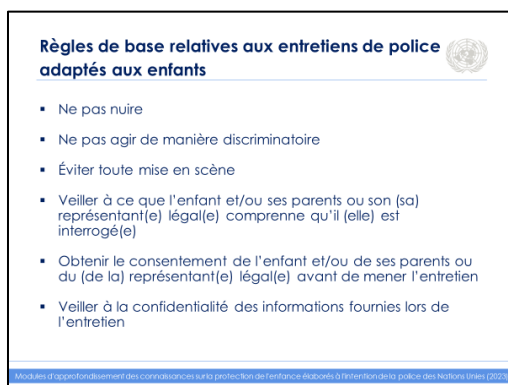
Étude de cas 4 : Séance de bilan

- Les points soulevés dans les études de cas 1 à 3 restent pertinents
- Considérations supplémentaires :
 - Faire preuve de respect à l'égard de l'enfant
 - Veiller à ne pas revictimiser l'enfant
 - Poser des questions ouvertes, non suggestives
 - Évaluer le niveau de compréhension de l'enfant et s'ajuster en conséquence
 - Résumer et valider les déclarations de l'enfant

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

- La plupart des points soulevés dans les études de cas n°s 1 à 3 s'appliquent à la présente affaire.
- Considérations supplémentaires :
 - L'établissement d'une relation de confiance est crucial dans la présente affaire ; le langage corporel est important ; il est essentiel de faire preuve de respect à l'égard des vues de l'enfant et d'utiliser des techniques d'écoute active.
 - Les policiers et les policières de l'État hôte doivent veiller à ne pas revictimiser l'enfant eu égard aux crimes qu'il (elle) a commis dans le passé. Toute référence à ces informations au cours de l'entretien renforcera la perception de l'enfant selon laquelle la police est subjective.
 - Lorsqu'ils et elles demandent ce qui s'est passé, les policiers et les policières de l'État hôte doivent poser des questions telles que : « S'il te plaît, peux-tu me dire ce qui s'est passé ».
 - Concernant les questions de suivi, les policiers et les policières de l'État hôte doivent poser des questions telles que : « S'il te plaît, dis-moi ce qui s'est passé avant cela ».
 - Les policiers et les policières de l'État hôte doivent parfois demander à l'enfant de répéter dans ses propres mots ce que le policier ou la policière a dit, afin d'évaluer le niveau de compréhension de l'enfant et de s'ajuster en conséquence.
 - Les policiers et les policières de l'État hôte doivent aussi, de temps à autre, résumer leur compréhension de ce que l'enfant a dit et lui demander de confirmer s'ils et elles ont bien compris.

Diapositive 34 : Règles de base relatives aux entretiens de police adaptés aux enfants



Certaines règles de base reconnues doivent être suivies au moment d'interroger un enfant, en conformité avec les normes internationales. Ces règles, qui s'appliquent à tous les enfants, quel que soit leur âge, doivent être bien assimilées par les policiers et les policières. Il s'agit notamment des règles suivantes :


- Ne pas nuire : éviter les questions à connotation péjorative ou moralisatrice, les attitudes ou les commentaires qui pourraient être interprétés comme insultants envers l'enfant ou insensibles à ses valeurs culturelles, qui pourraient mettre l'enfant en danger, l'exposer à une humiliation ou raviver la douleur et la souffrance de l'enfant à la suite d'événements traumatiques.
- Ne pas agir d'une manière discriminatoire fondée sur le sexe, la race, l'âge, la religion, le statut, la formation, les capacités physiques ou tous autres attributs qui pourrait aggraver l'exclusion sociale.
- Éviter toute mise en scène : ne pas demander aux enfants de raconter une histoire ou de poser un geste qui ne cadre pas avec leur propre expérience pour expliquer ou décrire une situation. Au moment d'interroger des enfants, en particulier, il importe de garder à l'esprit l'approche fondée sur le « besoin de savoir » et de se concentrer sur les données essentielles et la nécessité d'obtenir tous et seulement les détails concernant l'expérience de l'enfant. Il est essentiel de réduire le risque de revictimisation (par exemple, ne pas demander à recréer toute l'expérience, ni à retourner sur le lieu de l'incident).
- Veiller à ce que l'enfant et/ou les parents ou le (la) représentant(e) légal(e) comprenne bien qu'il ou elle est interrogé(e) : expliquer l'objectif de l'entretien et son but premier.
- Obtenir le consentement de l'enfant et/ou de ses parents de son (sa) représentant(e) légal(e) avant de mener des entretiens ou de les enregistrer en vidéo. Lorsque cela est possible et approprié, cette autorisation doit être donnée par écrit.

- Assurer la confidentialité du témoignage de l'enfant : pour ce faire, prêter attention au lieu et à la manière dont l'enfant est interrogé ; limiter le nombre d'enquêteur(trice)s ; s'assurer que l'enfant se sente à l'aise avec les personnes présentes et qu'il soit capable de raconter son histoire sans pression extérieure, y compris de la part de l'enquêteur ou de l'enquêtrice.



Après la séance de bilan de la dernière présentation, demandez aux apprenant(e)s s'ils et elles ont des questions sur le contenu de ce segment. Réservez suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions.

Diapositive 35 : Messages clés de l'activité d'apprentissage 1.3

Messages-clés de l'activité d'apprentissage 1.3 

- Le niveau de maturité de l'enfant influence l'entretien
- Les traumatismes ne peuvent être diagnostiqués et traités que par des professionnel(le)s de la santé
- Reconnaître les symptômes d'un choc ou d'une détresse peut aider à approcher l'enfant avec précaution et à déterminer la nécessité d'un renvoi vers des services d'orientation
- Veiller à ce que l'entretien n'ajoute pas à la détresse de l'enfant
- Suivre les règles de base relatives aux entretiens de police adaptés aux enfants

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Ouvrages de référence

Ressources et références supplémentaires à l'intention des instructeur(trice)s afin d'enrichir leurs connaissances avant d'animer ce segment du module :

- UNICEF, Ethical reporting guidelines: Key principles for responsible reporting on children and young people – Guidelines for interviewing children, <https://www.unicef.org/media/reporting-guidelines#:~:text=Guidelines%20for%20interviewing%20children,and%20grief%20from%20traumatic%20events>.
- HelpGuide, Emotional and psychological trauma, <http://www.helpguide.org/articles/ptsd-trauma/emotional-and-psychological-trauma.htm#signs>.

Activité d'apprentissage 1.4

Comment aider la police de l'État hôte dans ses entretiens avec des enfants



Dans ce segment, les instructeur(trice)s aideront le personnel de la police des Nations Unies à comprendre les techniques d'entretien adaptées aux enfants et à les appliquer.

L'activité qui suit se base sur la prémisse selon laquelle le personnel de la police des Nations Unies est composé de policiers et de policières expérimentés qui ont travaillé avec des enfants ayant affaire à la justice. Elle combine les principes de la justice pour enfants ayant affaire à la justice avec les réalités d'un conflit armé. Les instructeur(trice)s doivent demander aux participant(e)s d'exécuter la tâche assignée, sans leur faire d'exposé sur le sujet avant qu'ils et elles commencent l'exercice. Le but de l'activité est de permettre aux participant(e)s de répondre aux questions en fonction de leurs propres connaissances et expérience.

Les instructeur(trice)s doivent néanmoins se préparer en vue de la séance de bilan à la fin des activités d'apprentissage pour être en mesure d'expliquer les messages clés, de mener la discussion, d'assurer l'harmonisation des principaux objectifs d'apprentissage et de fournir des informations complémentaires.

Avant de commencer l'activité, les instructeur(trice)s doivent rappeler aux participant(e)s que leur rôle en tant que membres de la police des Nations Unies est d'encadrer la police de l'État hôte et de la conseiller sur les techniques d'interaction avec les enfants, et non d'interagir directement avec eux. S'ils et elles ont l'occasion de former la police de l'État hôte aux techniques d'interaction avec les enfants, cette formation devra être dispensée en coordination avec les conseillers et les conseillères pour la protection de l'enfance.

DURÉE : 50 minutes

- Introduction de l'activité et instructions : 10 minutes
- Exercice individuel : 15 minutes
- Révision : 10 minutes
- Distribution et révision des réponses correctes : 10 minutes
- Questions et messages clés : 5 minutes



Utilisez la diapositive 36 pour introduire l'activité. Avant de commencer l'exercice, les instructeur(trice)s doivent utiliser la diapositive 37 pour présenter les six règles à suivre pour mener un bon entretien et résumer brièvement les points clés accompagnant chaque règle.

Diapositive 36 : Activité d'apprentissage 1.4 – Instructions

Activité d'apprentissage 1.4

Instructions

- Cette activité consiste en un exemple d'entretien qui comprend des techniques d'entretien utiles et moins utiles
- En travaillant individuellement, vous devez recenser les bonnes et les mauvaises techniques utilisées lors de l'entretien (en utilisant des couleurs différentes) et en indiquant pourquoi une ligne est une bonne ou une mauvaise technique (15 minutes)
- En équipe de deux personnes, comparez et révisez vos réponses (10 minutes)

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

INSTRUCTIONS :

- Fournissez aux participant(e)s le matériel et les instructions nécessaires à l'activité d'apprentissage.
- L'activité consiste en un exemple d'entretien qui comprend des techniques d'entretien utiles et moins utiles.
- En travaillant individuellement, les participant(e)s doivent recenser les bonnes et les mauvaises techniques utilisées par le policier ou la policière lors de l'entretien. Ils et elles doivent utiliser des couleurs différentes pour surligner les bonnes et les moins bonnes lignes du dialogue, puis indiquer pourquoi une ligne est une bonne ou une mauvaise technique. Allouez 15 minutes aux participant(e)s pour terminer l'exercice.
- Après 15 minutes, demandez aux participant(e)s de travailler en binôme et de comparer leurs réponses. Allouez-leur 10 minutes pour terminer la révision.
- Après 10 minutes, distribuez le document pour permettre aux participant(e)s d'évaluer leurs propres réponses par rapport à celles suggérées. Allouez-leur 10 minutes pour terminer l'évaluation.

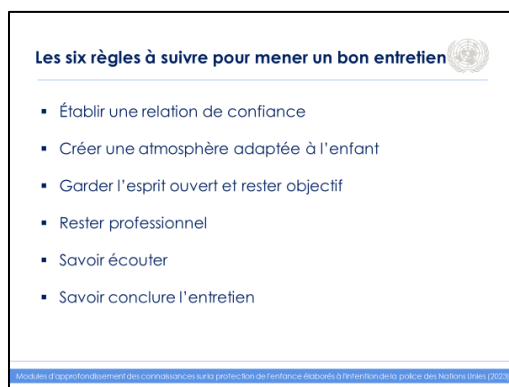


Si le temps le permet, les instructeur(trice)s peuvent suggérer d'utiliser un jeu de rôle pour faire le bilan de cette activité d'apprentissage : un(e) participant(e) peut jouer le rôle du policier ou de la policière et un(e) autre peut jouer le rôle de l'enfant. Allouez 15 à 20 minutes supplémentaires si le jeu de rôle est utilisé.

La simulation doit mettre l'accent sur les moyens de modifier l'entretien pour qu'il soit plus adapté à l'enfant et d'améliorer les mauvaises techniques.

À la fin de la simulation, demandez à trois ou quatre participant(e)s de partager leurs principales observations. Faites le lien avec les six règles à suivre pour mener de bons entretiens (diapositive 37) qui ont été présentées avant l'exercice.

Diapositive 37 : Six règles à suivre pour mener un bon entretien



Établir une relation de confiance

- La manière dont un policier ou une policière interagit avec un enfant a une incidence directe sur la façon dont l'enfant répondra et réagira à ses questions. Si l'enfant fait confiance au policier ou à la policière, il (elle) se sentira plus à l'aise pour parler.
- Pour établir une relation de confiance, les policiers et les policières de l'État hôte doivent se présenter, indiquer leur mission et leur rôle et expliquer le processus dans un langage simple.
- Un enfant ne sera peut-être pas à l'aise de fournir des informations à un policier ou à une policière qui manifeste de l'agressivité, mais sera plus enclin à parler librement avec un policier ou une policière qui a créé un climat de confiance.
- Pour communiquer efficacement avec un enfant, il est essentiel d'établir d'abord une bonne relation et de créer un climat de confiance, et ce, en utilisant un langage verbal et non verbal approprié, par exemple, en prenant le temps de

parler de sujets non liés à la situation, comme les sports ou les jeux que l'enfant aime ou l'école de l'enfant, tout en respectant sa vie privée.

- L'enfant doit comprendre la situation et la raison pour laquelle il ou elle est interrogé(e), ainsi que l'usage qui sera fait de ces informations. Il est donc essentiel que le policier ou la policière explique la situation à l'enfant et s'assure qu'il ou elle la comprend parfaitement.
- Dans la mesure du possible, le policier ou la policière doit offrir à l'enfant la possibilité de choisir entre deux policiers ou policières, de préférence de sexe différent, pour mener l'entretien.

Créer une atmosphère adaptée à l'enfant

- En préparant le lieu où se tiendra l'entretien, les policiers et les policières de l'État hôte doivent s'assurer qu'ils et elles mènent l'entretien dans un environnement sûr, privé et non menaçant (pas d'armes). Ils et elles doivent choisir une pièce relativement calme et où il n'y aura pas d'interruption. Personne ne doit être autorisé à faire irruption dans la pièce pendant qu'un enfant est interrogé, et les policiers ou les policières ne doivent pas accepter d'appels téléphoniques pendant qu'ils ou elles s'entretiennent avec l'enfant.
- Les policiers ou les policières doivent toujours se positionner à la hauteur des yeux de l'enfant, c'est-à-dire qu'ils ou elles doivent s'asseoir à côté ou en face de l'enfant, plutôt que rester debout.
- Il est préférable de s'assurer que l'enfant soit confortable avant de commencer l'entretien, par exemple, en lui offrant de l'eau ou quelque chose à manger et en lui permettant d'utiliser les toilettes. Si certains besoins de base ne sont pas satisfaits, l'enfant risque de ne pas être capable de participer efficacement à l'entretien. Cela aidera également à établir une relation de confiance.

Garder l'esprit ouvert et rester objectif

- Il est important de voir l'enfant objectivement, sans stéréotypes ni préjugés.
- Pour être pleinement réceptifs aux informations que l'enfant communiquera, les policiers et les policières de l'État hôte doivent mettre de côté leurs propres préjugés et croyances. Ils et elles doivent également s'abstenir de juger l'enfant sur la base de son apparence, ce qui peut être trompeur, par exemple, les vêtements que porte l'enfant, ses expressions faciales, ses piercings, ses tatouages ou sa coiffure.
- Le fait que l'enfant paraisse nerveux n'est pas nécessairement un signe de culpabilité, mais peut indiquer une peur de la police ou d'être laissé seul dans un poste de police, par exemple. La nervosité n'est pas synonyme de culpabilité.

Rester professionnel

- Les policiers et les policières de l'État hôte doivent faire preuve d'empathie et de respect envers l'enfant, ce qui facilitera la conversation.
- Les policiers et les policières doivent rester patients et donner à l'enfant le temps de réfléchir aux questions avant d'y répondre, sachant qu'ils devront peut-être poser la question de différentes façons avant d'obtenir une réponse satisfaisante.
- Les enfants, en particulier les jeunes enfants, ne font pas toujours la différence entre des détails importants et ceux qui ne le sont pas.
- Les policiers et les policières doivent se montrer intéressés par le récit de l'enfant, en hochant de la tête, en indiquant verbalement qu'ils ont entendu ou en répétant ce que l'enfant a dit, et ne devraient pas avoir l'air ennuyés ou impatients.

Savoir écouter

- L'utilisation de techniques d'écoute active et la participation à la conversation avec l'enfant contribueront à établir une relation de confiance et à réduire la peur. Si l'enfant sent que le policier ou la policière l'écoute et s'intéresse à lui, il (elle) parlera plus librement.
- Les policiers et les policières doivent éviter d'interrompre un enfant lorsqu'il (elle) parle.
- Le policier ou la policière est encouragé(e) à enregistrer l'entretien ou à prendre des notes, si possible, pour que l'enfant n'ait pas à répéter son histoire plusieurs fois. Il est important d'expliquer à l'enfant pourquoi l'entretien est enregistré / pourquoi on prend des notes et à quoi servira l'enregistrement ou les notes, et d'obtenir son consentement au préalable. Prendre des notes peut être une autre option, mais cela risque de distraire l'enfant.
- Il est parfaitement acceptable de permettre à l'enfant de garder le silence pendant l'entretien et de ne pas forcer la conversation.


Savoir conclure l'entretien

- Avant de conclure l'entretien, le policier ou la policière doit s'assurer que tous les points pertinents aient été abordés et demander à l'enfant s'il (elle) a d'autres questions ou souhaite ajouter quelque chose.
- Il est important d'informer l'enfant de la prochaine étape de la procédure et de le (la) remercier de sa coopération.
- Conclure en disant à l'enfant que les informations qu'il (elle) a fournies seront examinées ; les policiers et les policières ne doivent pas susciter d'attentes ni faire des promesses à l'enfant.



Après la séance de bilan, demandez aux apprenant(e)s s'ils ont des questions sur le contenu de ce segment ou du module. Réservez suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions.

Diapositive 38 : Messages clés de l'activité d'apprentissage 1.4

Messages-clés de l'activité d'apprentissage 1.4 

Les six règles à suivre pour la conduite d'un bon entretien sont les suivantes :

- Établir une relation de confiance
- Créer une atmosphère adaptée aux enfants
- Garder l'esprit ouvert et rester objectif
- Rester professionnel
- Savoir écouter
- Savoir conclure l'entretien

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

Ouvrages de référence

Ressources et références supplémentaires à l'intention des instructeur(trice)s afin d'enrichir leurs connaissances avant d'animer ce segment du module :

- Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Département des affaires politiques, Politique de protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 2017, [https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2017.11%20Child%20Protection%20in%20UN%20Peace%20Operations%20\(Policy\)-%20French.pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Child%20Protection/2017.11%20Child%20Protection%20in%20UN%20Peace%20Operations%20(Policy)-%20French.pdf).
- UNICEF, Ethical reporting guidelines: Key principles for responsible reporting on children and young people – Guidelines for interviewing children, www.unicef.org/media/reporting-guidelines#:~:text=Guidelines%20for%20interviewing%20children,and%20grief%20from%20traumatic%20events.
- HelpGuide, Emotional and psychological trauma, www.helpguide.org/articles/ptsd-trauma/emotional-and-psychological-trauma.htm#signs.

Activités d'apprentissage

Des informations complémentaires sur les activités d'apprentissage figurent dans un fichier séparé, qui comprend :

Activité	Nom	Méthode	Durée
1.3	Comment s'adapter à la situation individuelle de chaque enfant	Études de cas	135 minutes
1.4	Comment aider la police de l'État hôte dans ses entretiens avec des enfants	Étude de cas	50 minutes

Évaluation de l'apprentissage

Vous trouverez des pistes d'évaluation de l'apprentissage pour ce module dans un fichier séparé.

DURÉE : 15 minutes